

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 27 mars 2006

**MAIRIE DE DIJON****Président** : M. REBSAMEN**Secrétaire** : M. PERRON**Membres présents** : M. MILLOT - Mme TENENBAUM - M. G. GILLOT - Mme POPARD - M. MASSON - M. PRIBETICH - M. PINON - Mme DURNERIN - M. DUPIRE - M. J.P. GILLOT - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - M. SAUNIE - M. BERTELOOT - M. ALLAERT - Mme MAILLOT - Mme SEGUIN-FILLEY - Mme BESSIS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - M. MARCHAND - M. MAGLICA - M. JULIEN - Mme FLAMENT - Mme MANSAT - M. BOUHELIER - Mme DELEBARRE - Mme BIOT - Mme LEMOUZY - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - Mme AVENA - Mme DE ALMEIDA - M. BEKHTAOUI - Mme BOUCHARD-STECH - Mlle MASLOUHI - Mme REVEL-LEFEVRE**Membres excusés** : M. MARTIN - M. DANIERE - M. BRIOT (pouvoir M. DUGOURD)**Membres absents** : M. NUDANT - M. BAZIN - Mme JARZAGUET - M. JAPIOT - Mme KAROUBI - Mme WILLIAMS - Mme CHOUX - M. J.P. GUION - Mme THYEBALT - M. DUGOURD - Mme VANDRIESSE**OBJET****DE LA DELIBERATION****Fort de la Motte Giron - Rénovation - Convention à passer entre la Ville et la fédération Smbs Rempart Bourgogne**

Monsieur Jean-Pierre GILLOT, au nom des commissions de l'Urbanisme, des Equipements Urbains et du Patrimoine, et des Finances, expose :

Mesdames, Messieurs,

La fédération Smbs Rempart Bourgogne a pour but de promouvoir une action culturelle fondée sur la connaissance, l'animation, la sauvegarde et la réhabilitation du patrimoine architectural, archéologique et naturel de la Bourgogne. Elle a également choisi d'associer restauration du patrimoine et travail volontaire.

Le projet s'inscrit dans une démarche de formation des jeunes volontaires au patrimoine et dans une dynamique d'éducation à la citoyenneté par la participation à une action collective.

La sauvegarde et la réhabilitation du patrimoine architectural représentant un volet de l'action éducative, la fédération Smbs Rempart Bourgogne a souhaité organiser un chantier en relation avec la direction de l'architecture, des bâtiments et des ateliers de la Ville. Il a été proposé d'organiser cette action en confiant à de jeunes volontaires des travaux de restauration à réaliser en deux sessions de vingt jours, au fort de la Motte Giron, durant la saison estivale 2006.

Ceux-ci porteraient sur la restauration de la tour "héliographe" et du mur du retour d'escarpe situé sur le côté droit de l'entrée principale ; leur réalisation serait soumise à l'accord préalable de la Conservation régionale des Monuments Historiques.

Par ailleurs, un balisage de l'itinéraire serait proposé lors des journées européennes du patrimoine 2006.

Une réflexion globale serait également menée par la fédération Smbs Rempart Bourgogne afin de proposer à la Ville des activités pérennes en direction de tout public.

L'organisation, la direction des travaux et l'encadrement des jeunes seraient confiés à la fédération Smbs Rempart, les travaux étant réalisés en liaison avec la direction de l'architecture, des bâtiments et des ateliers.

La fédération Smbs Rempart s'engage à trouver les financements nécessaires auprès de l'Etat, des collectivités ainsi que de tout autre partenaire, dans le cadre des chantiers de bénévoles.

Pour définir les modalités d'intervention, la signature d'une convention entre la Ville et la fédération Smbs Rempart est proposée.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de l'Urbanisme, des Equipements Urbains et du Patrimoine, et des Finances, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1) décider de confier à de jeunes volontaires la réalisation de travaux de restauration au fort de la Motte Giron ;

2) approuver le projet de convention à passer entre la Ville et la fédération Smbs Rempart Bourgogne, pour la mise en place du chantier, annexé au présent rapport et m'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;

3) m'autoriser à signer la convention définitive ainsi que tout acte à intervenir pour son application.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,

Alain MILLOT